



Les kinésithérapeutes enfin reconnus pour intervenir au travail ?

La proposition de loi pour renforcer la prévention en santé au travail, déposée le 23 décembre 2020, a été examinée en première lecture ce lundi 15 février 2021 par l'Assemblée nationale.

Elle vise à « décloisonner la santé publique et la santé au travail » pour « répondre aux enjeux contemporains et futurs » afin de rattraper le retard de la France en matière de risques professionnels.

Cette proposition de loi officialise enfin l'intervention des kinésithérapeutes libéraux dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires des services de prévention et de santé au travail, en nous permettant de **sensibiliser les salariés aux risques professionnels**, comme les troubles musculosquelettiques et sédentarité, mais aussi **de les prendre en charge directement sur leur lieu d'activité**.

Le SNMKR se bat depuis longtemps pour la reconnaissance de la place des masseurs-kinésithérapeutes libéraux dans la prévention et la prise en charge des risques professionnels. C'est une proposition que nous avons portée à maintes reprises auprès des parlementaires, et qui constitue une véritable avancée pour la profession.

Nous nous réjouissons de cette proposition de loi et de la place qu'elle donnerait aux kinésithérapeutes pour intervenir dans le cadre professionnel, tout en restant vigilant sur les débats parlementaires et sur son adoption définitive.

SNMKR

Syndicat National des Masseurs-Kinésithérapeutes Rééducateurs

15 rue de l'Épée de Bois – 75005 Paris

contact@snmkr.fr – 01.45.35.82.45